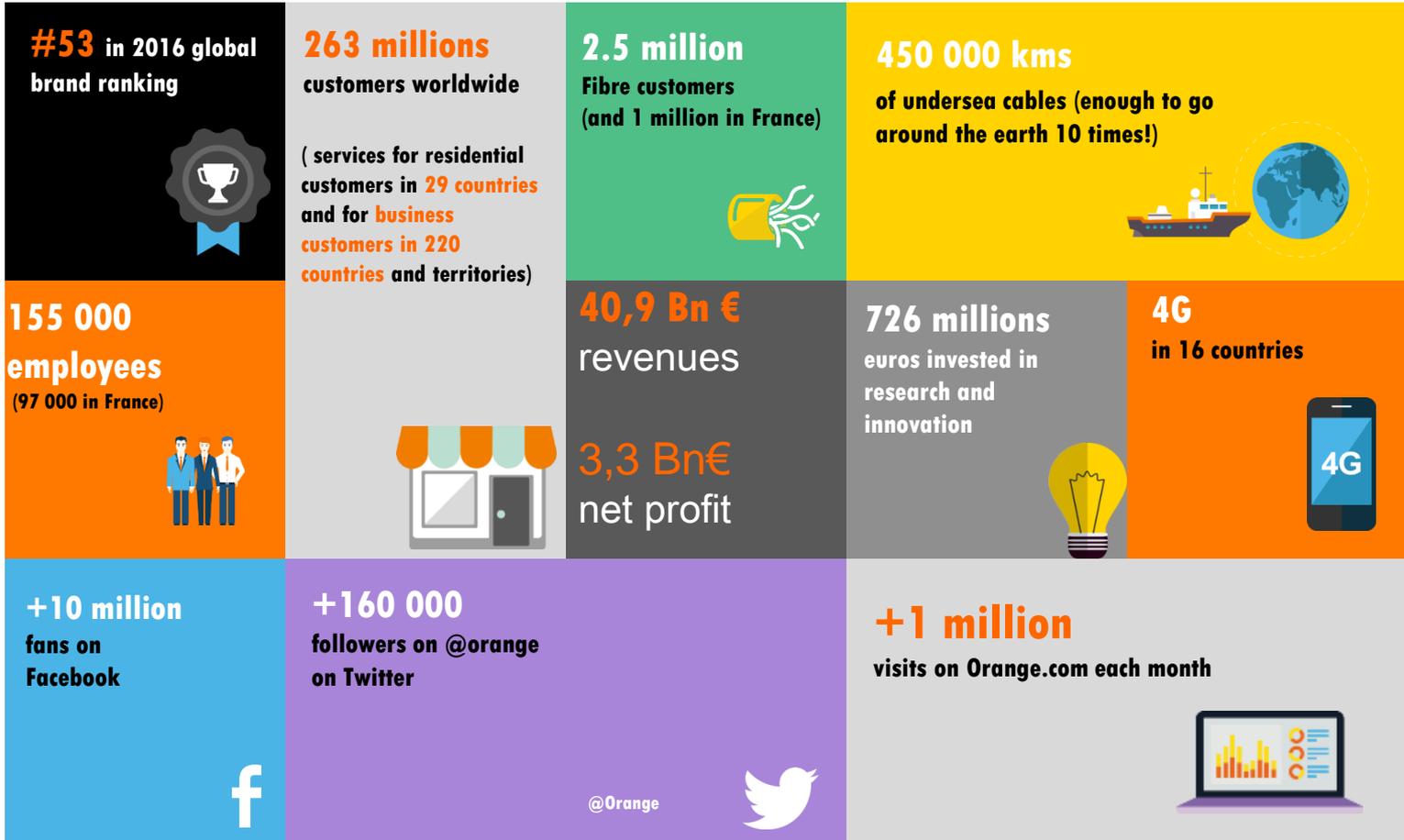


GDPR



Orange (chiffres 2016)

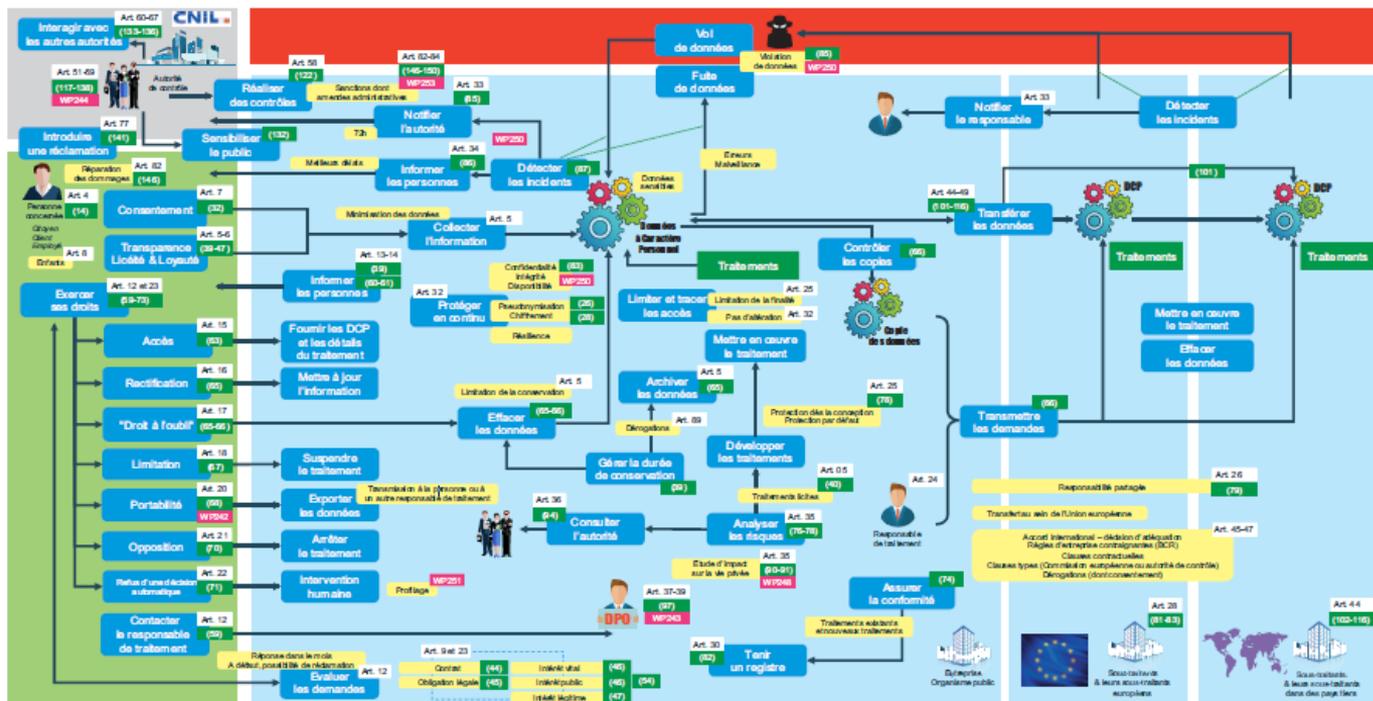


Orange 2017

Le RGPD : simple ou compliqué

LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL SONT ENTRÉES DANS L'ÈRE DU RGPD

Cette infographie est issue d'un groupe de travail du CLUSIF (www.clusif.fr). Elle résume le Règlement Général sur la Protection des Données. Elle ne peut pas être exhaustive mais elle offre une grille de lecture graphique et synthétique pour découvrir la portée de la réglementation, puis s'y référer ultérieurement.



Le CLUSIF (Club de la Sécurité de l'Information Français) est le 1^{er} club de professionnels de la sécurité de l'information français, réunissant plus de 300 entreprises et collectivités issues de tous les secteurs de l'économie. L'objectif principal du CLUSIF est de favoriser les échanges d'idées et de retours d'expériences à travers des groupes et espaces de travail, comme l'Espace RSSI, des publications de référence et des conférences thématiques organisées tout au long de l'année. Quelques exemples de sujets abordés dans les groupes de travail : applications mobiles, cybermenaces, fraude, MIPs (menaces informatiques et pratiques de la sécurité), Internet des objets, panorama de la cybersécurité, RGPD, sécurité numérique au quotidien, signature électronique, systèmes industriels, tableaux de bord de sécurité...

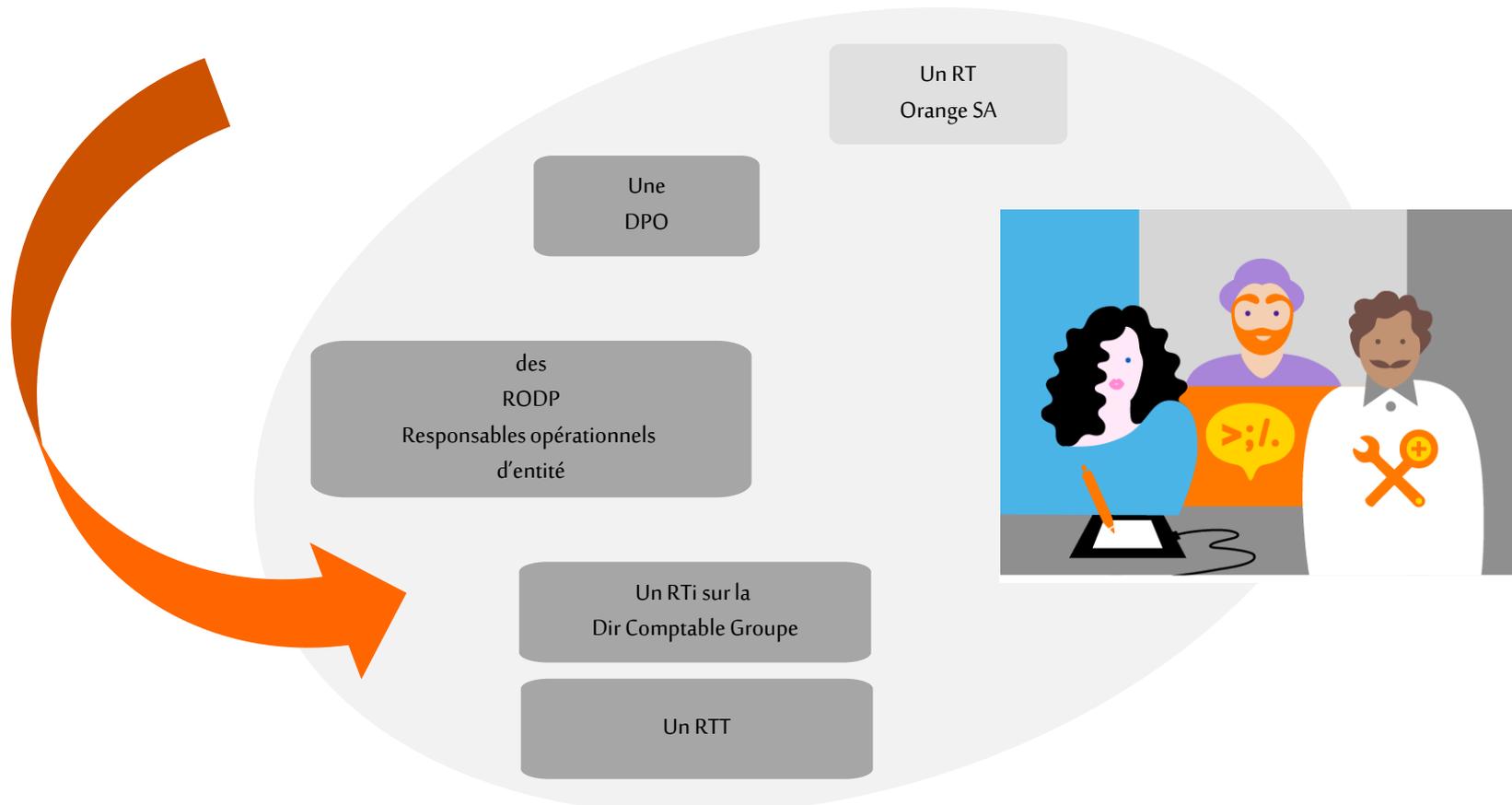
Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter : Lumina Duluc, déléguée générale : 01 53 25 08 80 (clusif@clusif.fr)



Légende

- Art 11 Article du Règlement européen
- 646 Considérant du Règlement européen
- Article Article directive du D29

On commence par désigner des acteurs



Le RTi travaille en proximité avec son RDOP et cartographie son périmètre

La comptabilité



La Consolidation



Le reporting Groupe

Des typologies de solutions très diverses



80 solutions
différentes

SaaS sur le coeur de la comptabilité, la fiscalité et certaines fonctions comptables annexes



On premise chez Orange



On premise chez un
outsourcer

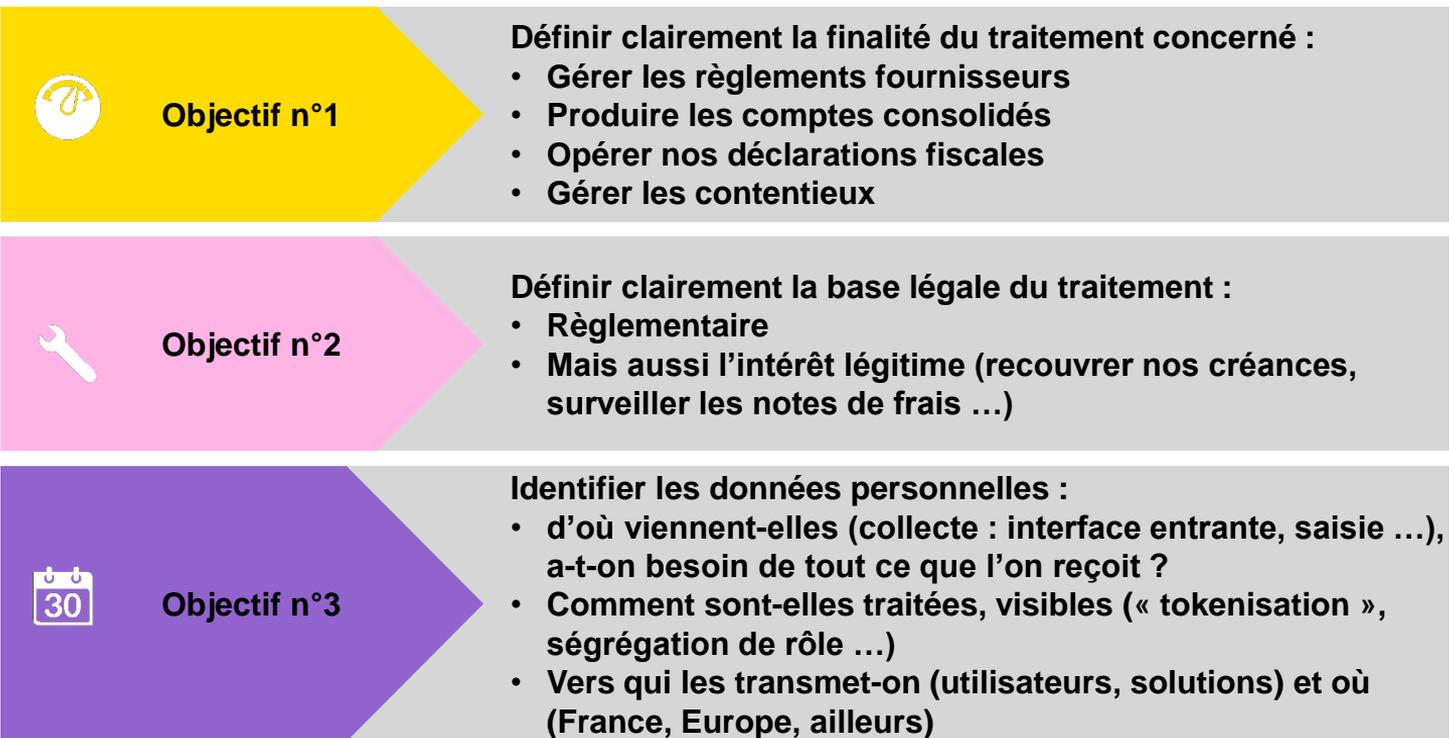


Quantité de fichiers Excel et
bases Access



La création du registre (1 / 2)

par une approche **bottom-Up**, pour chaque solution, on identifie les **traitements** de données personnelles (et expliquer ce qu'est une donnée personnelle)



La création du registre (2/2)



Objectif n°4

Gérer les risques sur les droits et libertés des personnes concernées et les mesures de sécurité :

- Analyse d'impact sur la vie privée si risque élevé
- Mesures correctives ou compensatoires



Objectif n° 5

Quel rôle pour nous et nos prestataires :

- Controller
- Processor



Objectif n°6

Combien de temps conserve t-on les données



Objectif n°7

Faire la synthèse des traitements pour alléger le registre

Quelques enseignements

Articles 16 et 17

Droit à l'oubli
Droit de rectification

Comment les traiter
dans :

- Nos spécifiques
- Nos ERP
- Nos archives

En comptabilité/fiscalité :
Aller d'une culture de
durée minimale de
conservation à une
durée minimale de
conservation ET une
durée maximale sur les
données personnelles

Articles 5-6

Transparence,
loyauté, licéité

Comment aborder le
prédictif, les chatbots ...

Article 7

Le consentement

A la collecte

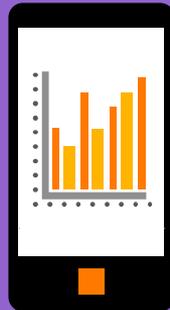
Heureusement, on ne part pas de rien et on n'est pas seul



Un environnement fortement réglementé :

- Comptabilité
- Fiscalité
- Cac
- Sox
- Arcep

Un normalisation ISO



Des structures internes existantes :

- Juridique
- Audits
- Contrôle interne
- RSSI

Un marché pour les fournisseurs :

- logiciel de tenue de registre, de détection de risque
- Vente de services spécialisés
- Impact contrats (juristes)

Une amélioration continue et un mode récurrent à construire

Tenir son registre à jour

Identifier et traiter les risques

Apprendre à recevoir les
auditeurs GDPR

